

Chères et chers collègues,

Cela fait déjà neuf mois que j'ai été élu président de la FMCH. Et pour la deuxième fois cette année, j'ai le plaisir de vous transmettre cette newsletter, avec des informations concentrées sur nos activités importantes et sur des thèmes de grand intérêt. Ce bulletin d'information est envoyé quatre fois par an, peu de temps après les séances du conseil des déléguées et délégués et l'assemblée plénière.

Il m'est apparu de plus en plus clairement ces dernières semaines à quel point la coopération avec le conseil des déléguées et délégués était précieuse et importante. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie et particulièrement l'intégration de toutes les personnes qui font partie de la FMCH sont au centre de ma mission de président. Cependant, les déléguées et délégués de nos organisations membres jouent un rôle essentiel dans le travail du Comité directeur et la poursuite de l'évolution de la FMCH. En effet, ces personnes contrôlent le travail du Comité directeur, qu'elles conseillent et soutiennent pour la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action. Je remercie déléguées et délégués pour le travail et le temps consacré à la FMCH. C'est avec plaisir que nous vous présentons le conseil des déléguées et délégués de la FMCH dans cette newsletter.

### *Pour une voix politique forte des spécialistes*

Nous nous concentrerons ensuite sur les tarifs ambulatoires, notamment sur les forfaits élaborés en concertation entre la FMCH, l'association H+ et santésuisse. Les tarifs ambulatoires font actuellement l'objet d'intenses discussions. Nous jouons un rôle actif et nous positionnons dans le processus décisionnel politique.

Florian Wanner, responsable de la section Tarifs, vous explique aussi l'évolution actuelle dans le domaine des assurances complémentaires.

Les entretiens lancés au printemps avec les présidents des sociétés de discipline médicale m'encouragent à poursuivre dans la voie engagée, à prendre position, à défendre nos valeurs, à nous battre pour la qualité de la médecine et pour des tarifs équitables. C'est là que commence le travail politique, que nous renforçons désormais. Le lobbying politique personnel occupe maintenant le devant de la scène. Avec Bettina Mutter, de Mutter & Partner Consulting, nous avons trouvé une partenaire professionnelle, qui nous ouvre les portes à Berne et nous soutient, le secrétariat et moi-même, dans notre travail politique.

Chères et chers collègues, la FMCH, et moi-même en tant que président, nous prenons très au sérieux l'honorables mandat que nous ont confié les sociétés de discipline médicale, à savoir être la voix politique des spécialistes. Pour cela, et pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin du soutien et de l'engagement de chacune et chacun d'entre vous. Merci!

Cordialement.



Prof. Dr méd. Michele Genoni  
Président de la FMCH

## Secteur ambulatoire

---

Les débats au Parlement sur les coûts de la santé et le décompte des prestations ont donné le poids nécessaire aux forfaits ambulatoires qui ont été élaborés par la FMCH et santésuisse en coopération avec PwC. Dans le soi-disant *combat* entre forfaits ambulatoires et tarification TARDOC, notre position est très claire: forfaits ambulatoires et TARDOC.

Les forfaits ambulatoires doivent être utilisés pour des interventions standards et contribuent:

- à réduire les frais administratifs;
- à améliorer la transparence pour les patientes et les patients;
- à garantir une rémunération identique pour des prestations identiques;
- à améliorer la qualité du traitement grâce à l'association de chiffres sur la qualité;
- donc, entre autres, à limiter les coûts de la santé.

### *Forfaits ambulatoires – le système tarifaire complémentaire du tarif à l'acte TARDOC*

Les forfaits ambulatoires comme la tarification TARDOC ont leurs avantages et leurs inconvénients et ne peuvent pas être utilisés dans tous les cas. Le tarif à l'acte TARDOC est incontournable et doit être introduit en complément des forfaits ambulatoires. Nous devons maintenant éviter la discorde au sein du corps médical et nous battre aux côtés de la FMH pour une rémunération équitable et raisonnable de la prestation médicale.

Les partenaires tarifaires ont convenu de cette volonté de coopération dans une lettre d'intention. Ils veulent se rendre mutuellement accessibles les bases des forfaits comme des tarifs TARDOC, de façon à obtenir une acceptation la plus solide possible.

La procédure d'autorisation des tarifs forfaitaires est en cours. Avec santésuisse la FMCH a proposé 75 forfaits ambulatoires. Fin mai, la coopération entre la FMCH, l'association H+ et santésuisse a été approfondie et officialisée avec la création de la société anonyme *solutions tarifaires suisses sa*, qui a pour objectif de développer et d'appliquer les forfaits dans le secteur ambulatoire. Les précieuses données des hôpitaux sur les coûts et les prestations constituent une base pour élaborer d'autres forfaits.

## Valeur ajoutée

---

Dans le cadre de ses contrôles, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a critiqué plusieurs irrégularités chez les fournisseurs d'assurances complémentaires. Elle exige des améliorations, à savoir de la transparence, l'élimination des subventions croisées de l'AOS et des doubles rémunérations, enfin une bonne *corporate governance*: les assureurs doivent éviter les honoraires excessifs qui se répercutent sur les primes. De notre point de vue, certaines constatations de la FINMA ne sont pas juridiquement pertinentes, et d'autres sont lourdes de conséquences.

### *La FINMA contrôle le secteur des assurances complémentaires – le libre choix du médecin correspond à une prestation supplémentaire*

Les assureurs concernés ont déjà résilié les contrats, que ce soit avec les hôpitaux ou avec les médecins. Certains hôpitaux (surtout les hôpitaux conventionnés) ont peur de rester sans contrat. Ils s'efforcent de trouver des solutions le plus rapidement possible. Dans les hôpitaux dirigés par des médecins-chefs, c'est l'affaire de la direction de l'hôpital. Dans les institutions gérées avec des médecins agréés, la direction de l'hôpital ne peut pas négocier et passer des conventions sans l'accord de ces mêmes médecins. Il s'agirait d'une subrogation, ce que le système juridique suisse ne permet pas.

Du côté des médecins, on peut répondre simplement à la question de la valeur ajoutée dans le secteur ambulatoire: le libre choix du médecin représente une prestation supplémentaire, qui doit être indemnisée. Le Tribunal fédéral justifie cette valeur ajoutée: en soi, les médecins-cadres ou les médecins agréés sont surqualifiés pour beaucoup d'interventions et de traitements. Le traitement par ce type de médecin doit être rétribué quand le patient souhaite ce médecin. Dans son Complément médical en 10 points l'Association suisse des médecins indépendants travaillant en cliniques privées et hôpitaux ASMI prouve sa valeur ajoutée.

Mais la rémunération effective est plus compliquée: il n'est pas simple de calculer des honoraires transparents, car la part de l'AOS ne peut pas être précisément déterminée. En Suisse, la part des DRG correspondant au médecin n'est pas apparente. Si on ne connaît pas la proportion de base, on ne peut pas déterminer exactement la valeur ajoutée. Notamment pour les médecins agréés, la part AOS du médecin risque d'être payée deux fois: une fois avec les honoraires du médecin, que le médecin agréé facture au fournisseur d'assurance complémentaire dans la facturation globale, et une fois à l'hôpital, via l'AOS. Il est donc important pour le fournisseur d'assurance complémentaire que cette part soit apparente. Il est secondaire de savoir qui procède au splitting. Cela peut être le fournisseur d'assurance complémentaire, l'hôpital ou le médecin (agréé).

Dans le domaine des prestations complémentaires (en dehors du catalogue de prestations de l'AOS), il s'agit avant tout de délimiter et de définir.

La FMCH s'implique aux côtés de l'ASMI pour trouver des solutions qui aillent dans l'intérêt des fournisseurs de prestations comme des patientes et des patients. La FMCH traite de ces questions en commission tarifaire et au sein du groupe de travail LCA de l'ASMI.

Vous trouverez des informations supplémentaires dans trois [clips vidéo](#) sur le [site Internet de l'ASMI](#).

## Réseaux

---

La prochaine réunion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) aura lieu du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre. Nous nous tournerons en amont vers les membres de la commission avec un courrier sur les principaux dossiers et démarches. Nous rejetons notamment un système de prix de référence pour les médicaments (volet 1b des mesures visant à maîtriser les coûts) et nous nous exprimons sur les démarches en cours dans le domaine de l'antibiorésistance. Le Parlement prendra les décisions correspondantes en septembre, après un examen préalable par la commission.

Sur chaque thème sélectionné, le secrétariat rédige des lettres de session qui lui permettent de présenter la position et les exigences de la FMCH aux parlementaires. Les lettres de session de la FMCH seront publiées à chaque fois le premier jour de la session, sur le [site Internet](#).

## Les déléguées et délégués

---

Le conseil des déléguées et délégués de la FMCH est composé d'un délégué ou d'une déléguée par société membre. Il soutient le Comité directeur dans les dossiers importants:

- santé publique et politique de la branche;
- budget, à l'attention de l'assemblée plénière;
- stratégie et plans d'action;
- conventions tarifaires.

### **Dr rer. pol. Walter Annasohn**

Délégué de l'organisation Berner Belegärzte-Vereinigung+ BBV+

Entrepreneur indépendant et secrétaire général de BBV+

**Dr méd. dent. Marc Baltensperger**

Délégué de la Société Suisse de Chirurgie Orale et Maxillo-Faciale SS COMF

Spécialiste en chirurgie orale et maxillo-faciale. Partenaire d'un cabinet de groupe à Winterthour. Médecin agréé à l'hôpital cantonal de Winterthour.

**Prof. Dr méd. Steffen Berger**

Délégué de la Société Suisse de Chirurgie Pédiatrique SSCP

Spécialiste en chirurgie pédiatrique. Directeur du service de chirurgie pédiatrique de l'hôpital universitaire de Berne Inselspital.

**Dr méd. Hanspeter Böss**

Délégué de l'Association suisse des médecins indépendants travaillant en cliniques privées et hôpitaux ASMI

Chirurgien urologue. Médecin agréé à Spiez / Interlaken.

**Prof. Dr méd. Florian Buck**

Délégué de la Société Suisse de radiologie SSR

Spécialiste en radiologie diagnostique. Partenaire au sein du Medizinisch Radiologisches Institut MRI de Zurich.

**PD Dr méd. Roberto Casella**

Délégué de la Société suisse d'urologie SSU

Urologue spécialisé dans l'urologie opératoire. Spécialiste au Centre hospitalier Bienne SA.

**Dr méd. Rocco Della Torre**

Délégué de la Société Suisse de Dermatologie et Vénérologie SSDV

Spécialiste en dermatologie et vénérologie. Médecin consultant au service de dermatologie de l'hôpital universitaire Inselspital à Berne. Dermatologue chez Skinpulse Dermatologie à Genève.

**Dr méd. Thomas Eggimann**

Délégué de gynécologie suisse SSGO

Spécialiste en gynécologie et obstétrique, notamment en gynécologie-obstétrique opératoire. Propriétaire du cabinet de santé des femmes à Kreuzlingen.

**Dr méd. Torsten Franz**

Délégué de la Société Suisse de la Chirurgie de la Main SSCM

Spécialiste en chirurgie de la main, chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur. Médecin cadre en chirurgie de la main à l'hôpital d'Uster.

**PD Dr méd. Franco Gambazzi**

Délégué de la Société Suisse de chirurgie thoracique SST

Chirurgien spécialiste en chirurgie thoracique. Médecin-chef à la clinique de chirurgie thoracique à l'hôpital cantonal d'Argovie.

**Prof. Dr méd. Michael Ganter**

Délégué de la Société Suisse d'Anesthésiologie et de Réanimation SSAR

Spécialiste en anesthésiologie et médecine intensive. Médecin-chef et responsable de l'Institut d'anesthésiologie et de médecine intensive de la Klinik Hirslanden à Zurich.

**Dr méd. Stephan Heinz**

Délégué de swiss orthopaedics SSOT

Spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur. Orthopédiste chez *Orthopädie am See* à Kreuzlingen.

**Dr méd. Dominique Emmanuelle Kuhlen**

Déléguée de la Société Suisse de Neurochirurgie SSN

Spécialiste en neurochirurgie. Médecin-chef a. i. à l'Istituto di Neuroscienze Cliniche della Svizzera Italiana de l'hôpital régional de Lugano.

**Gennaro Lanzetta**

Délégué de l'Association Professionnelle Suisse d'Ophtalmochirurgie ASOC

Diplôme EPF d'ing. él., Master of Business Administration MBA. Secrétaire de l'ASOC à Zurich.

**Prof. Dr méd. Thomas Linder**

Délégué de la Société Suisse d'Oto-Rhino-Laryngologie SSORL

Spécialiste en oto-rhino-laryngologie, spécialisé dans la chirurgie maxillo-faciale. Médecin-chef de la clinique d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie maxillo-faciale de l'hôpital cantonal de Lucerne.

**Dr méd. Antoine Meyer**

Délégué de la Société Suisse de Chirurgie SSC

Spécialiste en chirurgie générale. Médecin-chef du service de chirurgie générale de l'hôpital cantonal HFR hôpital fribourgeois.

**Dr méd. Patrick Moulin**

Délégué de la Société Suisse de Chirurgie de Rachis SSCR

Spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, plus précisément de la chirurgie de la colonne vertébrale et du traitement interventionnel de la douleur. A la retraite, médecin consultant au Centre suisse des paraplégiques de Nottwil.

**Dr méd. David Reineke**

Délégué de la Société suisse de chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique SSCC

Spécialiste en chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique. Spécialiste hospitalier I et médecin cadre à l'Inselspital à Berne.

**Prof. Dr méd. Daniel Staub**

Délégué de la Société Suisse d'Angiologie SSA

Spécialiste en médecine interne et angiologie. Médecin-chef du service d'angiologie de l'hôpital universitaire de Bâle et responsable du département médecine vasculaire et thoracique, transplantations.

**Dr méd. Arno Stellmes**

Délégué de la Société Suisse de Chirurgie Vasculaire SSCV

Spécialiste en chirurgie vasculaire. Médecin cadre à la clinique de chirurgie vasculaire de l'hôpital cantonal de Lucerne.

**Prof. Dr méd. Christophe von Garnier**

Délégué de la Société Suisse de Pneumologie SSP

Spécialiste en médecine interne et pneumologie. Médecin-chef du service de pneumologie de l'hôpital universitaire CHUV de Lausanne.

**Prof. Dr méd. Emanuel Gautier**

Ombudsmann de la FMCH

Spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur. A la retraite, ombudsmann de swiss orthopaedics et membre du groupe d'expertise *Hanche* et de la commission *Formation continue*.

---

La newsletter permet d'informer les membres des sociétés de discipline médicale et autres personnes intéressées sur les nouveautés de la politique de la santé et de la FMCH.

Vous pouvez vous inscrire facilement à cette newsletter, par mail ou via notre site Internet.

Vous y trouverez aussi les archives des newsletters.

[info@fmch.ch](mailto:info@fmch.ch)

<https://www.fmch.ch/>